

## COMMUNIQUE CONJOINT

---

### **Table Ronde entre le Burundi et ses partenaires**

*Bujumbura, 11-12 Décembre 2014*

Du 11 au 12 Décembre 2014, s'est tenue à Bujumbura une table ronde réunissant le Gouvernement du Burundi et ses principaux partenaires régionaux et internationaux («les participants»).

Le but de la réunion était triple:

- 1) Avoir un dialogue sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, 2<sup>ème</sup> Génération (CSLP-II) depuis la Conférence des partenaires de Genève de 2012, axé sur un échange de vues sur les progrès réalisés, les défis qui restent à relever dans la perspective de mise en œuvre des engagements mutuels.
- 2) Discuter des implications de la fin du mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et les considérations pour la coopération future entre le Burundi et ses partenaires bilatéraux et multilatéraux au niveau régional et international.
- 3) Evaluer les perspectives d'avenir pour un partenariat mutuellement bénéfique au développement et à la prospérité à court, moyen et long terme du Burundi sous l'hypothèse que des élections libres, transparentes, crédibles, inclusives et paisibles de 2015 constitueront une base importante pour un développement durable dans un contexte de paix.

La table ronde était présidée par [----], et a bénéficié de la participation de [-hôtes de marque --], ainsi que des représentants des pays et organisations mentionnées dans l'annexe.

Les participants remercient le Gouvernement du Burundi pour son hospitalité et saluent l'esprit d'ouverture et de dialogue qui a prévalu tout au long de la table ronde.

A la fin, les participants à la table ronde ont adopté le présent communiqué conjoint dans lequel ils ont convenu d'un ensemble d'engagements mutuels qui assureront un appui continu du Burundi sur son chemin de consolidation de la paix et de développement socio-économique durable.

### **Les Progrès**

1. Les participants à la table ronde prennent note des progrès importants réalisés depuis la Conférence de Genève en 2012, notamment dans la restauration continue de la sécurité et de la stabilité au Burundi.
2. Ils saluent les efforts de dialogue du Gouvernement en collaboration avec le BNUB, avec les partis politiques agréés et les acteurs politiques. Notamment en rapport avec les élections de 2015, ils saluent la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante,

l'adoption unanime de la nouvelle loi électorale, ainsi que de la feuille de route, la signature du code de conduite pour les partis politiques et les acteurs politiques, ainsi que la finalisation du calendrier électoral et d'autres travaux préparatoires en cours pour les élections de 2015.

3. Ils se félicitent des performances continues de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, ainsi que des efforts en cours pour améliorer sa couverture du territoire national.
4. Ils prennent note de la loi sur la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) et de la nomination de commissaires crédibles comme une première étape importante qui devrait conduire à un processus de justice transitionnelle complet qui intègre à la fois la recherche de la vérité, la réconciliation ainsi que l'établissement des responsabilités pour les crimes commis.
5. Ils prennent note des réformes économiques en cours qui visent la stabilité macro-économique, y compris la politique de tolérance zéro en matière de lutte contre la corruption et de malversations économiques et financières, et la poursuite des efforts pour améliorer les politiques fiscales, notamment à travers l'Office Burundais des Recettes (OBR), le climat des affaires et le développement du secteur privé.
6. Outre les progrès constatés dans le premier axe du CSLP-II, les partenaires se félicitent également des avancées notables réalisées dans les trois autres axes. Concernant les progrès accomplis dans le cadre de l'axe 2 relatif à la transformation de l'économie burundaise, les partenaires saluent les efforts visant à améliorer le climat des affaires ainsi que les progrès réalisés en matière agricole. Ils prennent note des grands chantiers d'infrastructures qui sont en cours, en particulier dans le secteur des transports et de l'énergie, qui devraient sensiblement contribuer à améliorer le potentiel de croissance dans les années à venir. Ils soulignent l'engagement du pays à mieux s'intégrer dans l'économie régionale (à travers l'EAC) et mondiale.
7. Concernant les progrès accomplis dans l'axe 3 relatif à l'accès à des services sociaux de qualité, ils saluent le maintien des efforts pour mettre en œuvre les politiques d'inclusion en matière d'accès à l'éducation pour tous, d'accès aux soins de santé ainsi qu'à l'accès aux différents mécanismes de protection sociale. Ils encouragent le Gouvernement du Burundi à concentrer ses efforts pour les années à venir sur l'amélioration de la qualité des services, sur l'accès à l'eau potable, la sécurité alimentaire et la qualité nutritionnelle.
8. Concernant les progrès accomplis dans l'axe 4 relatif à la gestion de l'espace et l'environnement, les partenaires saluent des avancées dans la gestion de la question foncière et encouragent le Gouvernement à promouvoir une meilleure adaptation aux changements climatiques.
9. Ils saluent l'engagement continu des partenaires régionaux et internationaux en appui aux programmes de réforme du gouvernement et aux élections de 2015. Ils reconnaissent en particulier le travail accompli par la Configuration Burundi pour la Consolidation de la Paix ainsi que le rôle joué par le Bureau des Nations Unies au Burundi, BNUB, sous la direction du RSSG, et se félicitent de la Mission d'observation électorale des Nations Unies qui sera déployée le 1er Janvier 2015, du maintien de la présence du Bureau du Haut-commissaire pour les droits de l'homme (HCDH) au Burundi, du renforcement de l'équipe de pays des

Nations Unies ainsi que des ressources additionnelles mises à disposition par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix.

10. Ils saluent les progrès réalisés pour traduire les annonces de financement faites lors de la Conférence de Genève et des conférences sectorielles en engagements concrets, tels que reflétés dans les différents programmes de coopération.

### **Les domaines nécessitant davantage d'attention et d'engagement**

11. Malgré ces progrès, les participants conviennent qu'il y a des défis, en particulier ceux liés aux prochaines élections, qui nécessitent une attention soutenue afin d'arriver à un processus libre, transparent, crédible, inclusif et paisible, en bâtissant sur les étapes positives déjà entreprises. A cet égard et en ligne avec la feuille de route en vue des élections de 2015, ils soulignent le besoin d'accompagner le Gouvernement dans ses efforts visant à faciliter le dialogue entre tous les acteurs politiques.
12. Ils notent également que des efforts supplémentaires doivent être consentis dans la mise en œuvre de politiques nationales prioritaires, telles que la Stratégie nationale de Bonne Gouvernance et la lutte contre la corruption.
13. Ils sont préoccupés par le fait que malgré les réformes initiées, l'économie reste fragile face aux faiblesses structurelles internes et aux pesanteurs conjoncturelles externes, et que les contraintes budgétaires ont un impact négatif sur les secteurs sociaux et les programmes en faveur des plus pauvres (santé, éducation, transport, agriculture). Ils notent que les réformes macro-économiques n'ont pas encore abouti à une augmentation des possibilités d'emploi et de conditions meilleures de vie particulièrement pour les jeunes et pour tout le peuple burundais.
14. Ils constatent que le Burundi reste fortement dépendant du financement extérieur, et ils soulignent le besoin d'augmenter les revenus générés à travers la promotion de l'investissement privé et l'élargissement de la base des revenus intérieurs.
15. Ils soulignent la nécessité de traiter les implications du départ du BNUB telles que définies dans le Plan conjoint de transition adopté par le groupe de pilotage, en particulier dans les domaines du dialogue politique, de facilitation et de plaidoyer de haut niveau ainsi que des droits de l'homme. A ce sujet, ils saluent le déploiement de la Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi (MINUB) et de l'établissement du Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'homme (HCDH) en accord avec le Gouvernement du Burundi.

### **Les engagements mutuels**

16. Rappelant que le 29 Octobre 2012, à la Conférence de Genève, le gouvernement du Burundi a réitéré son engagement pour les réformes, y compris l'amélioration de la situation des droits de l'homme et l'état de droit, des mesures concrètes pour mettre en œuvre la politique de tolérance zéro en matière de corruption, des mesures pour lutter contre l'impunité, la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, garantir le respect des libertés fondamentales, ainsi que d'un climat politique ouvert et inclusif dans la perspective des élections de 2015;

17. **Le Gouvernement du Burundi** s'engage à poursuivre la promotion de toutes les libertés publiques, à assurer la protection de tous les défenseurs des droits de l'homme ainsi qu'à redoubler d'efforts pour veiller à ce que des enquêtes soutenues accompagnent toutes les violations des droits de l'homme afin que les auteurs soient tenus responsables et punis conformément à la loi.
18. Le Gouvernement s'engage à garantir un processus électoral libre, transparent, crédible, inclusif et paisible et de mettre en œuvre le code de conduite pour les partis et les acteurs politiques, ainsi que la feuille de route, dans le respect de la Constitution et de la Loi électorale.
19. Le Gouvernement s'engage à garantir l'indépendance de la CENI et de ses démembrements provinciaux et communaux et leurs engagements avec tous les partenaires sur base du principe d'égalité entre les citoyens et les candidats.
20. Le Gouvernement travaillera avec les partis politiques pour veiller à ce que les jeunes qui leur sont affiliés ne soient pas politiquement manipulés, qu'ils ne commettent pas d'actes violents ou d'intimidations, et qu'au contraire ils soient autorisés à participer de manière substantielle et constructive à la vie publique.
21. Le Gouvernement s'engage à promouvoir et renforcer les politiques visant à améliorer l'état de droit et l'indépendance de la justice, particulièrement à la lumière des conclusions des Etats Généraux de la Justice.
22. Le Gouvernement s'engage en outre à veiller à ce que la CVR accomplisse son mandat de manière indépendante et inclusive, en accord avec les résultats des consultations nationales de 2009 et avec les normes et les pratiques internationales, et qu'elle aborde toutes les questions au cœur des conflits qu'a connus le Burundi depuis son indépendance en 1962.
23. Le Gouvernement s'engage à veiller à ce que la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB) et la Cour Spéciale sur les questions foncières soient à l'abri des interférences politiques dans l'objectif de renforcer la réconciliation nationale.
24. Le Gouvernement appliquera les recommandations sur les politiques convenues avec les partenaires bilatéraux, les organisations multilatérales et les institutions financières internationales afin d'améliorer la performance de l'économie et la gestion des finances publiques, y compris à travers la mobilisation des revenus domestiques, et il prendra des mesures et actions concrètes pour mettre en œuvre la Stratégie nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption ainsi que son plan d'action.
25. **Les partenaires internationaux et régionaux** du Burundi s'engagent à poursuivre leur soutien aux efforts et engagements du pays dans le but d'améliorer le bien-être de la population burundaise à travers les services publics de base.
26. En accord avec les engagements mutuels pris lors de la Conférence de Genève et de la présente Table Ronde, les partenaires s'engagent à assurer le déboursement complet de toutes les ressources promises, conformément au principe de l'alignement et de la prévisibilité de l'aide, ainsi que des conseils et l'assistance technique nécessaire pour faire avancer les engagements pris par le gouvernement dans sa stratégie de développement.
27. Dans leur coopération avec le Burundi, les partenaires internationaux et régionaux tiendront compte du Plan conjoint de transition suite à la fin du mandat du BNUB, en particulier à

travers un accompagnement efficace des élections de 2015, en coordination avec toutes les missions internationales d'observation électorales, et en veillant à ce que le Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme (HCDH) ait les ressources nécessaires pour continuer à mener à bien son travail au Burundi.

28. Après des élections de 2015 libres, transparentes, crédibles, inclusives et paisibles, les partenaires internationaux et régionaux s'engageront avec le Gouvernement du Burundi dans un dialogue sur les politiques visant à renforcer et mettre en œuvre la vision Burundi 2025 après les élections de 2015 et à jeter les bases pour la prochaine génération de la stratégie du développement.

-----